

18^e Colloque international
18de Internationaal Colloquium
Spa, 10 –12.IX. 1996

DESTRUCTION ET RECONSTRUCTION DE VILLES,
DU MOYEN AGE A NOS JOURS

VERWOESTING EN WEDEROPBOUW VAN STEDEN,
VAN DE MIDDELEEUWEN TOT HEDEN

ACTES
HANDELINGEN

Extrait – Overdruk

CRÉDIT COMMUNAL • COLLECTION HISTOIRE IN-8° • N° 100, 1999
GEMEENTEKREDIET • HISTORISCHE UITGAVEN IN-8° • Nr. 100, 1999



La destruction de la ville de Liège (1468) et sa reconstruction

par Alain MARCHANDISSE

Chercheur qualifié du F.N.R.S.

Irène VRANCKEN-PIRSON

Conservateur en chef e.r. à la ville de Liège

Jean-Louis KUPPER

Professeur ordinaire à l'Université de Liège¹

Selon Adrien d'Oudenbosch, moine de Saint-Laurent de Liège et chroniqueur liégeois de très grande valeur², à la question du Téméraire qui, le 2 novembre 1468, après la chute de Liège, s'interrogeait sur le sort qu'il convenait de réserver à la cité vaincue, le roi de France Louis XI élaborait une réponse en forme de parabole. Elle disait à peu près ceci : « Beau cousin, sachez que mon père avait près de sa chambre un arbre très élevé

¹ L'aide que M. A. Marchandisse nous apporta dans la rédaction du présent travail fut à ce point considérable que nous avons tenu à ce que son nom figurât en première place (J.-L. K.). Les différents sigles employés sont les suivants : A.H.L. : *Annuaire d'Histoire liégeoise*; B.C.R.H. : *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*; B.I.A.L. : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*; C.A.P.L. : *Chronique archéologique du Pays de Liège*; R.B.P.H. : *Revue belge de Philologie et d'Histoire*; R.C.L. : E. FAIRON, *Régestes de la Cité de Liège*, t. 4, Liège, 1939; R.O.P.L. : St. BORMANS, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liège. Première série. 974-1506*, Bruxelles, 1878.

² Adrien d'Oudenbosch (né peu avant 1425 – † ca fin 1482) est le témoin oculaire des faits qu'il rapporte. A son propos, comme d'ailleurs sur l'essentiel des chroniqueurs auxquels nous devons un récit du sac de Liège, cf. l'ouvrage classique de S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge. Etude critique*, Bruxelles, 1903, pp. 619-625. Voir également P. HARSIN, « Les chroniqueurs de l'abbaye de Saint-Laurent au XV^e siècle », in R. LEJEUNE (éd.), *Saint-Laurent de Liège. Eglise, abbaye et hôpital militaire. Mille ans d'histoire*, Liège, 1968, pp. 95-96, et TH. TOUSSAINT, *Le chroniqueur Adrien d'Oudenbosch († circa finem 1482). Etude critique, historiographique et politique*, Mém. de lic. en Histoire, dactyl., Liège, Université de Liège, 1992-1993, dont un article dérivé est publié dans B.I.A.L., t. 108, 1996, pp. 23-73.

dans lequel nichaient des corbeaux. Comme ils le fatiguaient par leurs croassements, à deux reprises il fit détruire le nid. Cela ne les empêcha pas de choisir le même arbre l'année suivante. Aussi mon père le fit-il abattre et dès ce moment, il put dormir en paix»³.

Quel que soit le degré d'historicité des propos qu'Oudenbosch prête au souverain français, force est de constater qu'ils traduisent on ne peut mieux l'attitude observée par la cité de Liège à l'égard du duc de Bourgogne, tout au long du XV^e siècle. Pour user nous aussi de métaphores, nous la comparerons à une hydre qui ne courbe l'une de ses échine que pour mieux en redresser d'autres par la suite ou au phénix qui renaît sans cesse de ses cendres. Aussi, en 1468, au terme d'une succession ininterrompue d'échauffourées, Charles le Téméraire décréta-t-il le sac de Liège, convaincu que seuls l'anéantissement de la cité liégeoise et le massacre de sa population pouvaient annihiler la détestable turbulence qu'elle représentait.

C'est précisément cet épisode fameux, à la fois ultime avatar et paroxysme de cet antagonisme burgondo-liégeois, que nous allons étudier dans les pages qui suivent. Après avoir brièvement exposé le contexte politique dans lequel s'inscrivent ces événements, nous détaillerons le scénario des opérations militaires et les exactions qui, en partie tout au moins, réduisirent la Cité à l'état de ruines. Enfin, un dernier paragraphe, consacré à la reconstruction urbaine et à la législation afférente, terminera notre évocation de ce qui, dès l'abord, apparaît comme la chronique d'un désastre annoncé.

A. Le contexte⁴

Le conflit, implacable, entre le duc de Bourgogne et le peuple liégeois était, semble-t-il, inéluctable. En effet, depuis plus d'un demi-siècle, leurs

³ *Et cum dux requisivisset ab eo quid faceret de Leodio, rex respondit per parabolam, quod pater suus habuit altam arborem, juxta domum suam, in cujus ramis corvi construxerunt sibi nidum, sed quia molesti erant, fecit nidum semel et secundo deponi. Quo non obstante, anno revoluto, corvi redeuntes reincoeperunt iterum nidificare. Pater, ait, meus pertaesus, jussit arborem radicitus evelli, et sic in pace dormivit.* ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon rerum Leodiensium sub Johanne de Heinsbergio et Ludovico Borbonio episcopis (1429-1483)*, éd. C. DE BORMAN, Liège, 1902, p. 218.

⁴ Pour le présent paragraphe, nous tenons l'essentiel de notre information des ouvrages et articles suivants : J. LEJEUNE, «La principauté de Liège de 1390 à 1482», «*Problématique de l'histoire liégeoise*». *Actes du Colloque de Liège, 13-14 mars 1981*, Liège, 1981, pp. 135-171.- ID., *Liège-Bourgogne. Exposition. Introduction historique*, Liège, 1968, pp. 15-89.- P. HARSIN, «Liège entre France et Bourgogne au XV^e siècle», *Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972, pp. 193-256.- J.-L. KUPPER, «Le village était devenu une cité», in J. STIENNON (éd.), *Histoire de Liège*, Toulouse, 1991, pp. 64-73.- J.-M. CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-*

options politiques respectives ne cessaient d'être résolument antithétiques : une volonté persistante de concentration et d'unification territoriales, côté bourguignon, s'opposait inlassablement à une revendication d'indépendance farouchement cultivée par les Liégeois.

En 1408, lors de la bataille d'Othée, c'est avec l'appui de son beau-frère, Jean sans Peur, duc de Bourgogne, que l'élu de Liège Jean de Bavière⁵ parvint à écraser les milices liégeoises et hutoises, ces « hédroits » tellement favorables au duc Louis d'Orléans, frère du roi de France⁶, qui entendaient destituer le prélat. A l'issue de ce qui fut une véritable boucherie, les vainqueurs proclamèrent, par la sentence de Lille (24 octobre 1408)⁷, la suppression pure et simple de l'autonomie urbaine dans le pays de Liège (confiscation de toutes les chartes des villes liégeoises, abolition des métiers et des institutions communales, très fortes amendes, démolition des murailles de plusieurs cités, etc.), la vengeance de l'élu et sa sévérité faisant corps, aux yeux des populations châtiées, avec l'action délétère des Bourguignons.

Somme toute encore bien timide sous Jean sans Peur, l'intrusion bourguignonne dans les affaires liégeoises décuplera sous son fils et successeur, Philippe le Bon. Déjà souverain d'une large portion des Pays-Bas, accaparés avec une facilité stupéfiante, qui tout à la fois tient à un sens politique exacerbé et à une insolente fortune – Namur (1429), Brabant et Limbourg (1430), Hainaut, Hollande, Zélande, Frise (1428/1433) et Luxembourg (1443) viennent s'agréger à un noyau patrimonial formé de la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre et l'Artois⁸ –, le grand-duc d'Occident savait parfaitement que la reconstitution à son profit du royaume de Lotharingie passait inévitablement par l'incorporation des évêchés compris dans l'espace bourguignon. Cette mainmise se fit, là aussi, de façon rapide et méthodique. Partisans, frères naturels, bâtards de Bourgogne s'emparèrent

1477): *le conflit*, Bruxelles, 1996, pp. 26-30. – Y. CHARLIER, «La bataille d'Othée et sa place dans l'histoire de la principauté de Liège», *B.I.A.L.*, t. 97, 1985, pp. 138-278. – G. KURTH, *La cité de Liège au moyen âge*, t. 3, Bruxelles-Liège, 1910. – R. VAUGHAN, *John the Fearless. The growth of Burgundian power*, Londres-New York, 1979, pp. 49-66. – ID., *Philip the Good. The apogee of Burgundy*, Londres-Harlow, 1970, pp. 391-397. – ID., *Charles the Bold. The last Valois duke of Burgundy*, Londres, 1972, pp. 11-31.

⁵ La soeur de l'élu (1389-1418), Marguerite, épousa Jean sans Peur en 1385. – Othée (Belgique, pr. Liège, arr. Liège, comm. Awans).

⁶ Voir, à ce propos, A. MINDER, «La rivalité Orléans-Bourgogne dans la principauté de Liège et l'assassinat du duc d'Orléans par ordre de Jean sans Peur», *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. 41, 1954, pp. 123-188.

⁷ *R.O.P.L.*, pp. 420-429.

⁸ VAUGHAN, *Philip the Good*, pp. 29-53, 274-285.

des sièges stratégiques ; celui de Liège ne fit pas exception⁹. L'année 1455 est à cet égard tout à fait capitale. L'évêque Jean de Heinsberg, qui, pourtant globalement, avait fait allégeance au prince bourguignon, se vit contraint d'abdiquer¹⁰. Loin d'être dû à une injonction de ses autorités de tutelle (le pape et l'empereur), son retrait de la vie politique liégeoise lui fut dicté par Bourgogne, à savoir un souverain étranger à la principauté, sans rapport de droit avec elle : le fait est sans précédent.

Avec le nouvel élu, Louis de Bourbon, Liège hérita cette fois d'un Bourguignon de pure souche, neveu de Philippe le Bon¹¹, ce qui ne fit qu'intensifier l'emprise des ducs sur l'évêché et, partant, exaspérer la haine des Liégeois, tant à l'égard de la Bourgogne que de leur propre prince.

En 1465, ils choisirent de substituer un mambour à un Louis de Bourbon évanescant et néfaste aux intérêts liégeois¹². En outre, dans le cadre de la guerre de la Ligue du Bien Public¹³, ils s'allièrent au roi de France Louis XI¹⁴, qui ne cherchait qu'une occasion de créer, au sein du dispositif bourguignon, une zone de turbulence et de diversion. L'envahissement du Limbourg par les Liégeois suscita, de la part du duc héritier Charles, une première riposte : la victoire de Montenaken suivie du traité de Saint-Trond (22 décembre 1465)¹⁵, que les Liégeois payèrent au prix fort. Ce dernier

⁹ Une bonne vue d'ensemble de cette question est proposée par E. DE MOREAU, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, t. 4, *L'Eglise aux Pays-Bas sous les ducs de Bourgogne et Charles-Quint, 1378-1559*, Bruxelles, 1949, pp. 55-68, tout spéc. p. 55, où est dressée la liste des évêchés « détournés » par Philippe le Bon. Cf. également VAUGHAN, *Philip the Good*, pp. 218-234.

¹⁰ Sur cette question, cf. dernièrement, A. MARCHANDISSE, « Jean de Heinsberg ou le dilemme d'un prince-évêque de Liège écartelé par des options politiques antagonistes », *Publications du Centre européen d'Etudes bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, t. 38, *Rencontres de Dijon-Dole (25 au 28 septembre 1997)*, « Hommes d'Eglise et pouvoirs à l'époque bourguignonne (XIV^e-XVI^e s.) », 1998, pp. 79-84.

¹¹ Louis de Bourbon (1456-1482) est le fils d'Agnès, duchesse de Bourbon et sœur de Philippe le Bon.

¹² Sur Marc de Bade, mambour de la principauté du 24 mars au 4 septembre 1465, cf. J.-L. KUPPER, « Marc de Bade au pays de Liège en 1465 », *Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Liège, 1972, pp. 55-80.

¹³ À ce propos, cfr, en dernier lieu, M. RIMBOUD, « La paix du Bien public : démesure et marchandages (août-novembre 1465) », in Ph. CONTAMINE et O. GUYOTJEANNIN (éd.), *La guerre, la violence et les gens au moyen âge*, t. 1, *Guerre et Violence*, Paris, 1996, pp. 333-343.

¹⁴ Le traité d'alliance, daté du 14 juin 1465, a été réédité dernièrement, sur base de l'original, conservé aux Archives nationales de France, à Paris, dans A. MARCHANDISSE, « Entre défiance et amitié... Des relations politiques, diplomatiques et militaires tourmentées entre le roi de France et le prince-évêque de Liège au bas moyen âge (XIII^e-XV^e siècles) », *B.C.R.H.*, t. 164, 1998, annexe 24, pp. 121-127.

¹⁵ *R.O.P.L.*, pp. 590-601. Récit de la bataille de Montenaken (20 octobre 1465) par CL. GAIER, *Art et organisation militaires dans la principauté de Liège et le comté de Looz au moyen âge*, Bruxelles, 1968, pp. 335-342. – Montenaken (Belgique, pr. Limbourg, arr. Has-selt, comm. Gingelom).

prévoyait en effet, sans détour, la mise sous tutelle du pays et de la principauté, la subordination de la diplomatie urbaine au bon vouloir bourguignon, le libre passage des armées duciales en terre liégeoise, le paiement d'une très lourde indemnité et l'obtention du titre de «gardien et avoué souverain, héréditaire, des églises et des cité, villes et pays de Liège et de Looz» par le comte de Charolais.

En mars 1466, l'alliance de treize bonnes villes des Etats liégeois contre l'ennemi bourguignon conduisit à une seconde intervention militaire du Téméraire en principauté. Le sac de Dinant (19-25 août 1466)¹⁶ fut suivi d'une marche punitive sur Liège, mais une nouvelle entente entre Charles et les Liégeois (Oleye, 10 septembre 1466)¹⁷ permit momentanément d'éviter le pire. Ces accords, qui prévoyaient un accroissement de l'amende et, derechef, la reconnaissance de Charles comme avoué de la principauté, aggravèrent la paix de Saint-Trond. Ils n'en seront que plus éphémères.

La mort de Philippe le Bon (15 juin 1467) déclencha une vague de ressentiment parmi les villes de ses Etats. Bien évidemment, Liège eut tôt fait de se joindre à ces troubles et poussa même l'outrecuidance jusqu'à tenir le comte de Nevers pour duc de Lotharingie¹⁸. Cette fois encore, Liégeois et Bourguignons en vinrent aux armes, à Brustem¹⁹, avant de conclure un énième accord: la sentence du 28 novembre 1467²⁰. A la lumière des événements qui suivirent, la sentence de Brustem apparaît très clairement comme le dernier effort diplomatique que voulut bien consentir le nouveau duc de Bourgogne. Elle marque également un sommet dans l'humiliation subie par la population liégeoise. Les institutions communales et la paix de Fexhe sont abrogées, commune et principauté de Liège n'existent plus, le diocèse est démembré et délocalisé, les murailles sont démantelées et les patriotes liégeois bannis. Enfin, suprême injure, la Cité se voit réduite à livrer ses clés au duc²¹ tandis que le perron et toute la

¹⁶ A ce propos, cf. A. BORGNET, «Sac de Dinant par Charles-le-Téméraire, 1466», *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 3, 1853, pp. 1-92.

¹⁷ *R.C.L.*, t. 4, pp. 197-206.— *R.O.P.L.*, pp. 595-597 n.— Oleye (Belgique, pr. Liège, arr. Waremme, comm. Waremme).

¹⁸ Jean, comte d'Etampes et de Nevers († 1491) est le fils du frère cadet de Jean sans Peur et, par conséquent, le cousin des ducs Philippe et Charles. En juillet-août 1467, il incita les Liégeois à se rebeller contre le duc de Bourgogne. Cf. VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 14.

¹⁹ Récit de la bataille de Brustem (28 octobre 1467) dans CL. GAIER, *Grandes batailles de l'histoire liégeoise au moyen âge*, Liège, 1980, pp. 165-178.— Brustem (Belgique, pr. Limbourg, arr. Saint-Trond, comm. Saint-Trond).

²⁰ *R.O.P.L.*, pp. 615-628.

²¹ Les clés sont synonymes de pouvoir, de sorte que, lors d'une Joyeuse Entrée, par exemple, leur présentation au prince est symbole de soumission politique. En outre, par métonymie, les clés désignent la porte tout entière. Sa destruction ainsi que celle des murs d'une ville présente donc une valeur hautement symbolique. Voir les propos de M. BOONE, «Destroying and reconstructing the city. The inculcation and arrogation of princely power in the Burgundian-Habsburg Netherlands (14th-16th centuries)», in M. GOSMAN, A. VANDER-

valeur symbolique qu'il présente aux yeux de la population liégeoise doivent être déportés à Bruges²² !

Si, par ces mesures drastiques, Charles le Téméraire pensait en finir avec les Liégeois, il se trompait du tout au tout. L'injustice ou ce qui est ressenti comme tel donne des ailes et, pour son plus grand malheur, la Cité se chargea de faire savoir au duc que Brustem constituait à ses yeux la goutte d'eau qui faisait déborder le vase.

En septembre 1468, scandant le nom du roi de France, qui, selon eux, allait bientôt combattre et vaincre le duc de Bourgogne, une bande de Liégeois proscrits regagnèrent Liège, où ils firent table rase des prescriptions bourguignonnes. Le 9 octobre, Jean de Wilde et Gossuin de Streel, deux des meneurs – avec Vincent de Buren²³ – d'une population liégeoise revigorée, allèrent jusqu'à s'emparer de Louis de Bourbon et le forcèrent à se réconcilier avec ses sujets. Aussitôt, une bourrasque répandit jusqu'à Péronne, où le Téméraire négociait avec Louis XI, la rumeur d'un soulèvement liégeois. L'évêque, raconte-t-on, le légat Onofrio, auquel Rome avait donné mission de rétablir la paix, Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt,

JAGD et J. VEENSTRA (éd), *The propagation of power in the medieval west. Selected proceedings of the international conference. Groningen, 20-23 november 1996*, Groningue, 1997, p. 25 et n. 70, où est signalé le cas du comté de Hollande, particulièrement bien étudié par J.G. SMIT, *Vorst en onderdaan. Studies over Holland en Zeeland in de late Middeleeuwen*, Louvain, 1995, pp. 287-289.

²² Sur le perron, symbole de la nation liégeoise, du pouvoir des autorités urbaines, de défi à l'*altum dominium* du prince et à son garant, le duc de Bourgogne, cf. BOONE, « Destroying and reconstructing the city », pp. 22-23 et n. – H. PIRENNE, « Le conflit liégeois-bourguignon et le perron de Liège », *Comptes rendus des Annales du XXIX^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique (Congrès de Liège, 1932)*, fasc. 3, 1932, pp. 15-24. – E. DESSAINT, *Les perrons dans la région mosane au moyen âge. Approche historique*, Mém. de lic. en Histoire, dactyl., Liège, Université de Liège, 1986-1987, spéc. pp. 89-91. Cependant, sans doute faut-il voir la résurgence du symbole de juridiction scabinale et, préalablement, d'autorité et de justice princières, que représentait primitivement le perron, dans sa présence sur nombre de monnaies épiscopales, tout au long du bas moyen âge [A. MARCHANDISSE, « La symbolique du pouvoir épiscopal liégeois aux XIII^e-XV^e siècles », *Publications du Centre européen d'Etudes bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, t. 37, *Rencontres de Nivelles-Bruxelles (26 au 29 septembre 1996)*, « Images et représentations princières et nobiliaires dans les Pays-Bas bourguignons et quelques régions voisines (XIV^e-XVI^e siècles) », 1997, pp. 18-19]. Le perron liégeois regagna la Cité le 18 juillet 1478 (ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, pp. 254-255).

²³ Sur ces personnages, cf. J. DE CHESTRET DE HANEFEE, « Jean de Wilde, étude historique sur un chef liégeois du XV^e siècle », *B.I.A.L.*, t. 13, 1877, pp. 1-20. – E. PONCELET, art. « Streel (Goswin de) », *Biographie nationale de Belgique*, t. 24, Bruxelles, 1926-1929, col. 170-175. – M. JOSSE-HOFMANN, art. « Buren (Vincent de) », *Id.*, t. 38 (*Suppléments*, t. 10), Bruxelles, 1973, col. 60-66. Deux mémoires consacrés à Vincent de Buren et à Gossuin de Streel ont été récemment défendus à l'Université de Liège (St. PLATTEAU, *Vincent de Bueren, « capitaine des Liégeois »*, 1996-1997, dir. J.-L. KUPPER. – I. FRANCK, *Gossuin de Streel, héritier d'une opposition familiale au duc de Bourgogne*, 1996-1997, dir. J.-L. KUPPER).

le propre lieutenant du duc²⁴, tous ont été massacrés... et Louis XI s'est rendu complice de ces forfaits ! C'en est trop. Ivre de rage et désireux de hâter l'exécution d'un projet qu'il mûrissait depuis quelque temps déjà, le duc décide sur le coup d'anéantir la cité rebelle, avec la bénédiction d'un roi de France qui, à la fois épouvanté et passé maître dans l'art de la palinodie, abandonne froidement ses «especiaulx amis»²⁵ liégeois. Les deux souverains s'empressèrent dès lors de gagner Liège afin d'assister au spectacle hallucinant de sa destruction.

Avant d'exposer le détail du sac de Liège, une question se doit de trouver une réponse : quel est le statut juridique du désastre initié par le Téméraire et, plus largement, comment qualifier sa conduite ? Problème complexe et embarrassant que celui-ci car, en cette matière, tout est question d'appréciation. Du point de vue bourguignon, le châtement imposé par le duc Charles à la cité de Liège paraît *de facto* licite et justifié. En effet, les Liégeois ont violé les traités conclus avec la Bourgogne et ont agi avec félonie envers un prince dont ils ont galvaudé le nom et souillé l'honneur. Ils se sont même parfois permis de pénétrer dans ses Etats et d'y commettre moultes déprédations. Qui plus est, les accords des années 1465-1467 font du Téméraire l'avoué suprême de la principauté, en d'autres termes le reconnaissent comme le maître incontesté d'un Etat dont, en somme, seule la gestion des affaires courantes est laissée à Louis de Bourbon, un fantoche à la solde du duc. Dans une telle perspective, le sac de Liège apparaît comme l'expression «du droit qu'a un souverain de punir une ville rebelle»²⁶. Ceci étant, s'il se voit attribuer la réalité de l'exercice du pouvoir, Charles de Bourgogne, qui ne peut que reconnaître la fidélité que lui a sans cesse témoignée son cousin Bourbon, n'a aucune raison péremptoire de lui ôter sa dignité de prince-évêque de Liège et n'en a d'ailleurs pas le pouvoir. Aussi bien, les traités entre les Liégeois et la Bourgogne, scellés par le duc, consistent-ils, à plusieurs reprises, les droits souverains du prélat liégeois²⁷. Bien que tout théoriques, ceux-ci se trouvent ainsi

²⁴ Sur Onofrio de Santa-Croce, évêque de Tricarico, et sur Humbercourt, cf. principalement ONUFRIUS, *Mémoire sur les affaires de Liège (1468)*, éd. ST. BORMANS, Bruxelles, 1885.- W. PARAVICINI, *Guy de Brimeu. Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, 1975, spéc. pp. 197-206.

²⁵ Cette expression est plusieurs fois employée dans l'acte du 21 octobre 1465 par lequel Louis XI déclare aux autorités de la cité de Liège qu'il a conclu la paix avec les ducs de Bourgogne et suggère aux Liégeois de faire de même (*R.C.L.*, t. 4, pp. 156-157). Ces derniers viennent justement d'essuyer la défaite de Montenaken (20 décembre) : inutile d'insister sur le cynisme des propos du souverain français alors que celui-ci n'a pas tenu ses engagements à l'égard de la Cité.

²⁶ Selon l'expression de PH. GODDING, *Thème : aspects juridiques*, Rapport préalable à la communication présentée au présent colloque, p. 1. Voir également *infra* n. 84.

²⁷ Ainsi le 22 décembre 1465, dans la paix de Saint-Trond, confirmée par le comte de Charolais (*R.O.P.L.*, p. 601, n. 1), *droit, haulteur et seigneurie de mondit seigneur de Liège* sont affirmés au même titre que l'avouerie suprême de Charles de Bourgogne (*Id.*, p. 595).

plusieurs fois consacrés et, en titre, le prince-évêque reste le titulaire d'un Etat liégeois inaliénable et sous suzeraineté germanique. De ces réalités se font d'ailleurs officiellement l'écho plusieurs sentences impériales et pontificales. En 1417, alors qu'il casse la sentence de Lille, l'empereur Sigismond rappelle l'appartenance de Liège à l'Empire²⁸ et en 1473, Frédéric III affirme son autorité sur Louis de Bourbon en lui remettant solennellement les régales²⁹. Quant à la Pauline, cette bulle promulguée en 1465 par le pape Paul II, elle confirme la souveraineté du prince sur la Cité, les villes et le pays³⁰. Vu sous cet angle, le désastre de 1468, mesure de rétorsion consécutive à la violation répétée de traités et compromis par l'une des parties, devrait être considéré comme un acte arbitraire, celui créé par l'intrusion d'un prince dans un Etat qui, en droit, ne relève pas de son autorité, mais qui est placé sous la haute juridiction de l'évêque et, en dernière instance, du pape et de l'empereur.

Aussi brutale soit-elle, la destruction de Liège doit-elle être perçue comme un acte irraisonné, comme la réaction impulsive d'un homme excédé et pris d'un accès de rage? Nous ne le pensons pas. En effet, loin d'en constituer le point de départ, le sac de Liège de 1468 est en fait l'aboutissement d'un processus qui comprend d'autres sacs et aussi, plus généralement, à chaque révolte urbaine, «des soumissions exemplaires, démonstrativement humiliantes». Le caractère répétitif de ces châtiments atteste qu'ils furent mûris, réfléchis, pensés par le prince dans leurs multiples implications et reconnus comme la seule réponse adéquate aux soulèvements des villes³¹.

Par ailleurs, dans la sentence de Brustem, le duc, avoué souverain, cède à l'évêque le revenu des avoueries particulières, en d'autres termes lui permet de mettre la main sur toutes les avoueries de sa terre (*Id.*, p. 623.— J.-L. KUPPER, «*Episcopus-advocatus*. Sur l'exercice du pouvoir épiscopal dans l'ancien évêché de Liège», *Cahiers du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions*, n° 7, *La souveraineté*, 1997, pp. 21-22) et d'exercer pleinement un droit régalien; il insiste lourdement sur la nécessaire obéissance du peuple liégeois à son cousin l'évêque de Liège (*R.O.P.L.*, p. 617).

²⁸ *Id.*, pp. 502-504.

²⁹ *Id.*, pp. 648-649.

³⁰ *Id.*, pp. 602-607.

³¹ W. BLOCKMANS, «La répression de révoltes urbaines comme méthode de centralisation dans les Pays-Bas bourguignons», *Publications du Centre européen d'Etudes bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, t. 28, *Rencontres de Milan (1 au 3 octobre 1987)*, «Milan et les Etats bourguignons: deux ensembles politiques princiers entre moyen âge et Renaissance (XIV^e-XVI^e s.)», 1988, pp. 5-9, spéc. pp. 8-9. Sur la stratégie de la peur et la «politique réfléchie d'intimidation» du duc Charles vis-à-vis des villes, cf. C.A.J. ARMSTRONG, «Les ducs de Bourgogne, interprètes de la pensée politique du 15^e siècle», *Annales de Bourgogne*, t. 67, 1995, pp. 27-31. Cf. encore W. BLOCKMANS, «„Crisme de leze magesté”. Les idées politiques de Charles le Téméraire», in J.-M. DUVOSQUEL, J. NAZET et A. VANRIE (éd.), *Les Pays-Bas bourguignons. Histoire et Institutions. Mélanges André Uyttebrouck*, Bruxelles, 1996, pp. 71-81, qui montre bien qu'en Charles le Téméraire coexiste un caractère méticuleux et perfectionniste, obstiné, émotif, obsessionnel et colérique, et une réelle pensée politique, «une vision politique assez cohérente» (p. 78).

Inscrit parmi d'autres expériences du même type, le désastre liégeois n'en était pas moins appelé par la propagande ducale à devenir un *exemplum*, un exemple au sens médiéval du terme, c'est-à-dire le symbole du sort qui attendait toute ville bourguignonne tentée par la rébellion³². Dès lors, pour ne pas connaître le destin liégeois, certaines cités réfréneront leur superbe³³. D'autres, en revanche, y trouveront peut-être quelque motivation décisive pour mettre un terme aux ambitions politiques et, *in fine*, à la vie du prince bourguignon³⁴. Aussi bien pouvons-nous admettre que la cité de Liège, mise à bas, devait s'offrir une revanche posthume inattendue en provoquant indirectement le désastre de Nancy et la fin tragique du Téméraire!

Revenons à présent au détail des événements d'octobre-novembre 1468.

³² CL. THIRY, «Les poèmes de langue française relatifs aux sacs de Dinant et de Liège, 1466-1468», *Liège et Bourgogne. Actes du Colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972, pp. 116-121.- J. DEVAUX, *Jean Molinet, indiciaire bourguignon*, Paris, 1996, p. 497.

³³ Une crainte réelle est perceptible dans les relations du sac de Liège que sollicitent certaines villes impériales auprès de leurs consœurs (Nuremberg, Francfort, Cologne, Aix-la-Chapelle) ou dans le chef des villes d'Aix, qui s'humilie devant le duc, lui offre ses clés et une forte somme d'argent pour qu'il oublie qu'elle *communicasse[n]t Leodiensibus victualia et bellica instrumenta quibus sibi resistere possent*, ou de Cologne, qui s'excuse auprès du Téméraire d'avoir donné l'hospitalité à des réfugiés liégeois et lui promet de se soumettre à sa volonté. Cf. *R.C.L.*, t. 4, pp. 307-312, 324-325.- *Koelthoffsche Chronik, Die Chroniken der niederrheinischen Städte. Cöln*, t. 3, Leipzig, 1877, p. 822.- THIERRY PAUWELS, *Historia de cladibus Leodiensium ANN. MCCCCLXV-LXVII*, éd. P.F.X. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, 1455-1505*, Bruxelles, 1844, pp. 226-227.- VAUGHAN, *Charles the Bold*, pp. 37-38.- KURTH, *La cité de Liège*, t. 3, pp. 347-348. Même attitude de la part de la ville de Gand, qui, en novembre 1468, congratule le Téméraire pour sa victoire éclatante sur Liège et lui promet désormais obéissance [*Der Briefwechsel Karls des Kühnen (1433-1477). Inventar*, éd. W. PARAVICINI *et al.*, t. 1, Francfort-Berlin-Berne-New York-Paris-Vienne, 1995, p. 339, n° 1063]. Cf. encore BOONE, «Destroying and reconstructing the city», pp. 23-25.

³⁴ Le sort réservé à la cité de Liège fera inmanquablement germer, au sein des instances urbaines qui seront amenées à s'opposer au Téméraire, rancœur, hostilité et volonté d'alliance. C'est d'autant plus vrai que les dirigeants bourguignons ont soin de leur remémorer sans cesse les événements liégeois. Ainsi Pierre de Hagenbach jugea-t-il cette méthode tout à fait adéquate pour faire passer Mulhouse, ville impériale, sous tutelle bourguignonne. Cf. CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi*, pp. 32-33, 97.- VAUGHAN, *Charles the Bold*, pp. 39-40.- BOONE, «Destroying and reconstructing the city», p. 25.

B. La destruction³⁵

Charles le Téméraire et Louis XI gagnèrent la banlieue liégeoise le 27 octobre 1468, précédés par un détachement de l'armée bourguignonne qui procéda à quelques raids victorieux et essuya également, sans pertes excessives, semble-t-il, l'une ou l'autre escarmouche ennemies. Au cours de celles-ci, la résistance liégeoise fut en revanche amputée d'une de ses figures de proue : Jean de Wilde³⁶. Même si leurs efforts ne furent guère

³⁵ Pour la reconstitution de cet épisode célèbre, l'historien dispose de divers récits dus à des témoins oculaires : ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 209-222. – PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. J. CALMETTE, t. 1, 3^e tirage, Paris, 1981, pp. 148-168 [son témoignage a fait l'objet d'une étude de J. DUFOURNET, « Comment lire les Mémoires de Comynnes ? L'entrevue de Péronne et l'expédition contre Liège », *Philippe de Comynnes. Un historien à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, 1994, pp. 217-249 (reprod. de *Mémoires de la Société d'Histoire de Comines-Warneton et de la Région*, t. 12, 1982, pp. 25-54)]. – JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. D.D. BROUWERS, t. 2, Liège, 1906, pp. 70-90 et éd. A.-C. DE NÈVE DE RODEN, *L'Entrevue de Péronne et le sac de Liège : édition critique d'un extrait des Mémoires de Jean de Haynin*, Mém. de Lic. en Philologie romane, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 1994-1995 (dir. CL. THIRY), pp. 116-133. – OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, éd. H. BEAUNE et J. D'ARBAUMONT, t. 3, Paris, 1885, pp. 82-87. – ANTOINE DE LOISEY, *Lettre du 3 novembre 1468, adressée au Président de Bourgogne*, éd. E. FAIRON, R.C.L., t. 4, pp. 302-304. – JEAN DE MASILLES, *Lettre du 8 novembre 1468 adressée à sa soeur*, éd. E. FAIRON, *Id.*, pp. 305-307. On pourra en outre glaner quelques informations principalement auprès de ANGE DE VITERBE, *De excidio civitatis leodiensis libri VI*, éd. E. MARTÈNE et U. DURAND, *Amplissima Collectio*, t. 4, Paris, 1729, col. 1466-1500. – THIERRY PAUWELS, *De rebus actis sub ducibus Burgundiae compendium*, éd. J.B.M.C. KERVYN DE LETTENHOVE, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne (Textes latins)*, t. 3, Bruxelles, 1876, pp. 285-293. – *Id.*, *Historia de cladibus*, pp. 218-228. – JEAN DE LOOZ, *Chronicon rerum gestarum ab anno MCCCCLV ad annum MDXIV*, éd. P.F.X. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, 1455-1505*, Bruxelles, 1844, pp. 59-63. – HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, éd. S. BALAU et E. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. 1, Bruxelles, 1913, pp. 297-307. Les travaux principaux sur la destruction de Liège sont I. VRANCKEN-PIRSON, *Contribution à l'étude critique de la destruction et de la reconstruction de Liège en 1468*, Mém. de lic. en Histoire, dactyl., Liège, Université de Liège, 1947, mémoire que l'auteur a exploité et prolongé par la suite dans une conférence, dont un résumé a paru dans C.A.P.L., t. 39, 1948, pp. 35-36, et dans deux articles : « Les revenus du chapitre collégial de Saint-Denis à Liège (1450-1500) d'après les registres aux revenus et les comptes généraux », *Bulletin de la Société royale « Le Vieux-Liège »*, n° 92, 1951, pp. 21-40 et, en coll. avec M. LORNEAU, « Le sac de 1468 dans le quartier de Saint-Martin », in M. LAFFINEUR-CRÉPIN (éd.), *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Liège, 1990, pp. 81-86. – KURTH, *La cité de Liège*, t. 3, pp. 258-362. – VAUGHAN, *Charles the Bold*, pp. 30-37. – LEJEUNE, « La principauté de Liège de 1390 à 1482 », pp. 163-165. – *Id.*, *Liège-Bourgogne*, pp. 84-89. – P. HENRARD, « Les campagnes de Charles-le-Téméraire contre les Liégeois (1465-1468) », *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. 23, 1867, pp. 650-678. Deux évocations récentes : KUPPER, « Le village était devenu une cité », pp. 72-73. – CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi*, pp. 31-33.

³⁶ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 209-212. – PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, pp. 147-149, 151. – JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS t. 2, pp. 71-76 et éd. DE NÈVE DE RODEN, pp. 116-121. – ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, pp. 303-304. – JEAN DE

couronnés de succès, les « rebelles » étaient prêts à tout pour ne pas tomber entre les mains du duc Charles. Ils songèrent même à garnir les murs de la ville – ou ce qu’il en restait – de femmes et d’enfants et à mettre le feu à la cathédrale et aux églises. À leurs yeux, en effet, mieux valait mourir en Liégeois que vivre en Bourguignon³⁷.

Forte de cet état d’esprit, la Cité fut bien prête de remporter la partie avant même qu’elle n’ait débuté. Dans la nuit du 29 au 30 octobre, une escouade dirigée par Gossuin de Streel et formée de plusieurs centaines de patriotes liégeois – 600 guerriers originaires de Franchimont, selon la tradition – s’introduisit subrepticement dans le campement bourguignon installé près de la porte Sainte-Walburge. L’alerte fut donnée alors que l’ennemi pénétrait déjà dans le logis des princes et ces derniers échappèrent *in extremis* à la mort ou tout au moins à une capture, synonyme de rançon et de reddition³⁸.

Echaudé par ce dernier incident, le duc Charles prit saint Georges à témoin et jura de détruire Liège dans les heures qui suivaient, dût-il y laisser la moitié de ses troupes³⁹. Aussi, malgré les ultimes atermoiements ou tentatives du roi de France et de l’évêque de Liège pour sauver la Cité⁴⁰, n’hésita-t-il pas à frapper de son bras vengeur le lendemain, dimanche, jour

MASILLES, *Lettre*, pp. 305-306.– ANGE DE VITERBE, *De excidio*, spéc. col. 1490.– ONUFRIUS, *Mémoire*, pp. 116, 120, 124-127, 129, 135, 160, 161, 163, 167-169. Sur toutes ces échauffourées, outre la bibl. mentionnée à la n. précédente, cf. notamment la fort intéressante étude d’E. PONCELET, «Le combat du faubourg Saint-Léonard, à Liège, 27 octobre 1468», *A.H.L.*, t. 2, 1938-1942, pp. 268-295 (discussion à propos des pertes bourguignonnes, p. 274).

³⁷ ADRIEN D’OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 213.– VAUGHAN, *Charles the Bold*, p. 37 et n. 1.

³⁸ ADRIEN D’OUDENBOSCH, *Chronicon*, pp. 215-216.– PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, pp. 154-156, 151.– JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, pp. 76-77 et éd. DE NÈVE DE RODEN, pp. 121-122.– ONUFRIUS, *Mémoire*, pp. 172-173.– ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, p. 303.– JEAN DE MASILLES, *Lettre*, p. 306. Sur cet épisode célèbre, dont la fortune historiographique est considérable, cf., outre les titres mentionnés n. 35, L. FRIPPIAT, *L’épisode des six cents Franchimontois dans l’historiographie belge*, Mém. de lic. en Histoire, dactyl., Liège, Université de Liège, 1983-1984, partiellement repris par St. ROTTIERS, «L’honneur des Six Cents Franchimontois», in A. MORELLI (éd.), *Les grands mythes de l’histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, 1995, pp. 67-82.– Id., «Six cents patriotes en quête d’auteurs. Historicité et littéralité des Six cents Franchimontois : étude d’un cas de figure, *La Cité ardente* de Henri Carton de Wiart», *R.B.P.H.*, t. 73, 1995, pp. 343-377, et, en dernier lieu, PLATTEAU, *Vincent de Bueren*, pp. 105-114, et bibl., où l’on trouvera les références à la littérature historique antérieure, foisonnante (art. de J. DEMARTEAU, G. RUHL, J. COENEN, E. FAIRON, E. LEGROS et A. DOMS).

³⁹ THIERRY PAUWELS, *Historia de cladibus*, p. 223.

⁴⁰ PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, pp. 159-160 (le Téméraire répondit avec dédain au roi de France qu’il pouvait toujours aller l’attendre à Namur, sous-entendu si, pour quelque raison – lâcheté, hypocrisie... – il se refusait à assister à l’assaut).– THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, p. 289.

du Seigneur, en début de matinée⁴¹. Sans doute, en ce jour de fête et de repos, crut-il agir au nom de Dieu⁴² et lui être agréable en portant un coup fatal à ceux qui, respectivement depuis 1461 et 1465, étaient frappés d'interdit et condamnés par la papauté⁴³.

Soutenu par des tirs d'artillerie nourris, l'assaut se répartit, semble-t-il, sur trois fronts⁴⁴. Les Bourguignons, à la tête desquels se trouvaient le maréchal de Bourgogne, Thibaut IX de Neufchâtel, le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne et Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein, attaqua par la porte de Vivegnis. Associés aux Maastrichtois, Philippe de Savoie, comte de Baugey, seigneur de Bresse et beau-frère du roi, ainsi que les frères de Bourbon – le duc Jean II, Charles, archevêque de Lyon, l'élu de Liège et Pierre, seigneur de Beaujeu, futur gendre de Louis XI – s'engouffrèrent par la porte Saint-Léonard. Enfin le duc, le roi, le connétable de France, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et les soldats picards se heurtèrent à la porte Sainte-Walburge⁴⁵.

Pris par surprise, décimé lors des précédents affrontements, insuffisamment armé et fortifié, le peuple liégeois n'était guère en mesure d'opposer une résistance efficace à une armée bourguignonne composée de plusieurs dizaines de milliers d'hommes⁴⁶. Selon certains témoins oculaires, les Lié-

⁴¹ A 8 heures et alors que les Liégeois ne s'attendaient pas à être attaqués le jour du Seigneur, selon PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 160; 9 heures selon JEAN DE MASILLES, *Lettre*, p. 306; 10 heures selon JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, p. 79, éd. DE NÈVE DE RODEN, p. 124 et ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 216; entre 9 et 10 heures selon THIERRY PAUWELS, *Historia de cladibus*, p. 221.– ID., *De rebus actis*, p. 290.

⁴² Tout comme lorsqu'il envisage de prendre la tête d'une croisade contre les Infidèles, le duc de Bourgogne s'estime investi d'une mission divine: maintenir l'ordre établi par Dieu et que certains n'hésitent pas à transgresser ou à anéantir. Cf. BOONE, «Destroying and reconstructing the city», pp. 14-15 et n.

⁴³ DE RAM, *Documents*, pp. 484-491. Références à propos de la Pauline de 1465 à la n. 30.

⁴⁴ JEAN DE MASILLES, *Lettre*, p. 306.– THIERRY PAUWELS, *Historia de cladibus*, pp. 221-222.– ID., *De rebus actis*, pp. 290-291.

⁴⁵ Sur ces différents personnages, cf. J. DEBRY, art. «Thiébaud IX, seigneur de Neufchâtel, d'Épinal et de Châtel-sur-Moselle», in R. DE SMEDT (éd.), *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle*, Francfort-Berlin-Berne-New York-Paris-Vienne, 1994, pp. 127-130.– J.-M. CAUCHIES, art. «Antoine de Bourgogne, dit le Grand Bâtard, comte de La Roche (Ardenne), Sainte-Menehould, Guînes, seigneur de Crèvecœur et Beveren(-Waas)», *Id.*, pp. 118-120.– W. OSSOBA, art. «Adolphe de Clèves et de La Marck, seigneur de Ravenstein et de Wijpendale», *Id.*, pp. 120-121.– ID., art. «Philippe II „sans Terre”, duc de Savoie, comte de Baugey, seigneur de Bresse», *Id.*, pp. 140-141.– H. DE SURIREY DE SAINT-REMY, *Jean II de Bourbon, comte de Clermont, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, 1426-1486*, Paris, 1944 (non consulté).– P.-R. GAUSSIN, *Louis XI, un roi entre deux mondes*, Paris, 1988, pp. 86, 117-118, 121, 123-125, 226-229, 232-239, 242, 249, 252, 319-322, 435.

⁴⁶ Les estimations de Ch. BRUSTEM, *L'armée bourguignonne de 1465 à 1468*, Bruxelles, [1953], pp. 70-71, sont de l'ordre de 40 à 50.000 hommes. Le premier chiffre est avancé par PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 162 et la *Koelhoffische Chronik*, p. 821.

geois ne combattirent pas moins, avec l'énergie du désespoir, tous ceux qui escaladaient les murs à moitié abattus⁴⁷. Pour d'autres, la riposte fut quasi inexistante⁴⁸. Quoi qu'il en soit, l'assaut bourguignon fut un succès total et les troupes duciales parvinrent assez aisément au Marché, cœur de la cité mosane, au cri de « Vive Bourgoingne ». Acculés et impuissants devant les massacres commis par les Bourguignons, quelques Liégeois, Gossuin de Streel et Vincent de Buren en tête, livrèrent un baroud d'honneur aux alentours de la collégiale Saint-Paul, avant de rejoindre leurs compagnons d'infortune et, par le pont des Arches, de gagner le pays de Franchimont⁴⁹.

Dès lors, conformément aux pratiques du temps, la ville et sa population furent tout entières livrées à la vindicte bourguignonne⁵⁰. Avec ses cohortes de femmes violées, de vierges déflorées, de moniales profanées, que le duc avait pourtant interdit de molester, le massacre de la population nous est décrit dans toute son horreur par les témoins du sac. Quels que soient son âge, son sexe, sa condition sociale, aucun Liégeois n'était à l'abri de la

⁴⁷ JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, pp. 79-80 et éd. DE NÈVE DE RODEN, pp. 123-125. — THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, p. 291. — ANGE DE VITERBE, *De excidio*, col. 1493.

⁴⁸ ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 216. — PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 161. — THOMAS BASIN, *Histoire de Louis XI*, éd. et trad. Ch. SAMARAN, t. 1, Paris, 1963, p. 326.

⁴⁹ ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 216. — JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, pp. 79-81 et éd. DE NÈVE DE RODEN, pp. 123-126. — OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 3, p. 86. — ONUFRIOUS, *Mémoire*, p. 175. — ANGE DE VITERBE, *De excidio*, col. 1497. — THIERRY PAUWELS, *Historia de cladibus*, p. 222. — ID., *De rebus actis*, p. 291. — Franchimont (Belgique, prov. Liège, arr. Verviers, comm. Theux).

⁵⁰ Au moyen âge comme au début de l'époque moderne, compte tenu d'une certaine forme de hiérarchisation des rébellions et d'une gradation des châtiments qui en sont la conséquence, le droit de la guerre prévoit les plus extrêmes sanctions pour une ville qui s'obstine à résister par les armes à son futur vainqueur, en particulier massacres et pillages (*preda hostium in una civitate spectat regi*). Ce sont là, non des actes de guerre, mais des mesures de justice. A ce propos, cf. M.H. KEEN, *The laws of war in the late Middle Ages*, Londres-Toronto, 1965, pp. 120-123. — J.-L. CHARLES, «Le sac des villes dans les Pays-Bas au XVI^e siècle. Etude critique des règles de guerre», *Revue internationale d'Histoire militaire*, t. 24, 1965, pp. 288-301, spéc. pp. 292-293, 301. — ID., «Le sac des villes dans les Pays-Bas au XVI^e siècle — Note sur les règles de guerre», *Publications du Centre européen d'Etudes burgondo-médianes*, t. 12, *Rencontres de Groningue (8 au 10 avril 1970)*, 1970, pp. 58-61, spéc. p. 55. En outre, selon la philosophie politique du temps, seul le prince est le propriétaire de la ville dans son ensemble. De cette dernière, les habitants ne possèdent que des fragments en usfruit : leurs maisons. Si une communauté est tenue pour responsable d'une rébellion, elle subira amende ou dissolution, soit, dans le cas d'une ville, l'éparpillement ou la destruction. Celle-ci n'est d'ailleurs jamais que l'expression générale du châtiment extrême qui frappe le hors-la-loi : l'anéantissement de sa maison (BOONE, «Destroying and reconstructing the city», pp. 15-19).

colère ducale et nombre d'entre eux, notamment les soldats de l'arrière-garde, furent noyés, passés par les armes ou pendus publiquement⁵¹.

Les pillages seront eux aussi systématiques et minutieux. Le territoire de la Cité est divisé en quatre secteurs et chacun d'eux attribué à une partie de l'armée. Toutefois, les Bourguignons, qui restèrent de faction durant toute la nuit du 30 au 31 octobre, au centre de la ville, afin de riposter, si nécessaire, à toute attaque liégeoise, firent les frais d'un tel découpage. Le reste de l'armée, en particulier les Picards, s'empressa en effet de priver de ses richesses le quartier d'Outremeuse, peu opulent, qui avait été concédé aux Bourguignons⁵²...

De toutes ces déprédations, les églises liégeoises, en principe, devaient être exclues et le Téméraire n'eut aucun scrupule à tuer quelques-uns des siens, qui tentaient de s'introduire dans la cathédrale Saint-Lambert⁵³. Pure hypocrisie en définitive que cette injonction ducale puisque lui-même déroba des biens à la cathédrale, notamment l'argent dont était constituée la couronne de lumière, et envisagea même de priver le sanctuaire de la châsse de son saint patron⁵⁴! Hormis les biens déposés dans ces abbayes par des laïcs liégeois⁵⁵, Beaurepart, Saint-Jacques et Saint-Laurent furent à peu près sauvegardées⁵⁶. En revanche les collégiales Saint-Denis et Saint-Martin, les couvents des dominicains et des frères mineurs, plusieurs

⁵¹ Cf. notamment ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 216.- PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, pp. 161-162, 166.- JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, pp. 81, 89 et éd. DE NÈVE DE RODEN, pp. 125, 132-133.- ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, p. 304.- JEAN DE MASILLES, *Lettre*, pp. 306-307.- ANGE DE VITERBE, *De excidio*, col. 1494-1495.- *Kroniek der Luiksche Oorlogen uit de XV^e eeuw*, éd. J. PAQUAY, *Verslagen en Mededeelingen van de koninklijke Vlaamse Akademie voor Taal en Letterkunde*, 1928, pp. 214, 222.- *Rheinische Fehden im 15. Jahrhundert. Eine unbekannte Chronik über die Jahre 1468-1488*, éd. I. JOESTER, *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, t. 171, 1969, p. 54.- ONUFRIUS, *Mémoire*, p. 175.- THIERRY PAUWELS, *Historia de cladibus*, p. 223.- ID., *De rebus actis*, pp. 291-292 (description particulièrement saisissante).- R.C.L., t. 4, pp. 301-302.- PARAVICINI, *Guy de Brimeu*, p. 199.

⁵² ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, p. 303.- JEAN DE MASILLES, *Lettre*, p. 307.- ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 216.

⁵³ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 218-219.- PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 162.- JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, p. 81 et éd. DE NÈVE DE RODEN, p. 126.- OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 3, pp. 86-87.- ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, p. 303.- PARAVICINI, *Guy de Brimeu*, pp. 201, 204-208.

⁵⁴ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 219.- ANGE DE VITERBE, *De excidio*, col. 1497.

⁵⁵ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 217.- PARAVICINI, *Guy de Brimeu*, p. 204.

⁵⁶ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 216-217. Ces monastères, Saint-Laurent en particulier, bénéficièrent des négociations que mena Adrien d'Oudenbosch auprès des Bourguignons et d'une certaine bienveillance de Charles le Téméraire et d'Humbercourt (ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 212, 218, 226-228.- D.D. BROUWERS, «Deux documents liégeois du XV^e siècle, relatifs au Sire de Humbercourt», *C.A.P.L.*, t. 1, 1906,

communautés religieuses et hospitalières, furent livrées aux pillards⁵⁷. Au même titre que les maisons des laïcs – où tout objet de valeur comme le fer ou le plomb des gouttières, fut prélevé ou simplement détruit pour ne pas être récupéré⁵⁸ –, les maisons religieuses se virent donc privées de leurs ornements liturgiques, de leurs manuscrits, vêtements sacerdotaux, bijoux et même de leurs cloches, destinées à être fondues et transformées en armes⁵⁹. Des chariots et des bateaux lourdement chargés d'objets précieux s'éloignèrent du pays de Liège⁶⁰. Aussi bien les consignes bourguignonnes relatives au respect des biens d'église ne furent-elles pas observées, de sorte que le duc – ainsi d'ailleurs que le pape – exigea par la suite et à deux reprises, *sur peine d'estre reputéz, acoulpés et tenus de criesme de sacrilege*, que tout bien dérobé au clergé liégeois et acquis, parfois bien loin de la Cité, par des particuliers ou d'autres établissements religieux, soit restitué incontinent à leurs propriétaires légitimes⁶¹.

Libéré de la colère du Téméraire et aussi de l'encombrante amitié des Liégeois, qui, à tout prix, avaient voulu faire de lui leur allié, Louis XI quitta Liège et sa désolation le 2 novembre, escorté par son cousin de

pp. 2-6.– PARAVICINI, *Guy de Brimeu*, pp. 204-208.– J.-M. CAUCHIES, «Baudouin de Bourgogne (v. 1446-1508), bâtard, militaire et diplomate. Une carrière exemplaire?», *Revue du Nord*, t. 77, 1995, p. 260.– TOUSSAINT, *Le chroniqueur Adrien d'Oudenbosch*, pp. 9, 158, 161, 163-164).

⁵⁷ ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 216.– HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, p. 306.– VRANCKEN, *Contribution*, p. 61.– VRANCKEN-LORNEAU, «Saint-Martin», p. 81.

⁵⁸ HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, p. 305.

⁵⁹ ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 217.– PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 162.– ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, p. 303.– JEAN DE MASILLES, *Lettre*, p. 307.– OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 3, p. 87 n. 1.– ANGE DE VITERBE, *De excidio*, col. 1500.– THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, p. 291.– HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, p. 306. Deux scènes de pillages décrites par ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 216: *Et cum presbyter percipisset sacramentum, raptus est calix e manibus ejus. In S. Petro cum presbyter, dicto Agnus Dei, teneret corpus in manibus, unus abscidit corrigiam ejus, et immissa manu ante pectus sacerdotis, tulit bursam ejus.*

⁶⁰ ANGE DE VITERBE, *De excidio*, col. 1500.

⁶¹ R.C.L., t. 4, pp. 314-317.– PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 162. Le 16 janvier 1469, le doyen de Saint-Paul déclare que le chapitre a chargé un tiers de récupérer et de racheter au besoin tous les biens enlevés à son église et à d'autres après le sac de Liège de 1468 (O.J. THIMISTER, *Cartulaire ou recueil de chartes et documents inédits de l'église collégiale de Saint-Paul, actuellement cathédrale de Liège*, Liège, 1878, pp. 486-487). Voir en outre St. BORMANS, «Liste d'objets enlevés de Liège en 1468 par les soldats de Charles-le-Téméraire», *B.I.A.L.*, t. 8, 1866, pp. 181-207. Certaines communautés religieuses trouvèrent les moyens de racheter leurs biens (JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, p. 81 et éd. DE NÈVE DE RODEN, p. 126.– HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, p. 306.– VRANCKEN, *Contribution*, p. 61).

Bourgogne⁶². A son retour, Charles se persuada qu'il n'était pas suffisant de piller Liège. Un seul châtement était approprié : rayer cette ville de la carte. Aussi le duc décida-t-il, comme en écho aux trois campagnes menées par les rebelles liégeois à son encontre, d'incendier⁶³ la Cité par trois fois⁶⁴. Sans conteste, la date choisie pour célébrer cet anéantissement – tout comme celle du dimanche de l'assaut final – fut hautement symbolique. La destruction commença le 3 novembre, jour consacré à saint Hubert, véritable fondateur d'une ville qui avait vécu et qui, aux yeux du duc, méritait cent fois de mourir.

S'il accepta d'épargner les églises et les maisons canoniales⁶⁵, les protégeant même du feu en faisant détruire par des charpentiers et manouvriers originaires de plusieurs villes de la principauté les maisons situées aux alentours⁶⁶, Charles fit la sourde oreille lorsque le clergé, relayé par l'évêque Louis de Bourbon, l'implora de préserver les toits de son petit personnel. A Humbercourt qui y était plutôt favorable, il rétorqua que préserver un îlot de Liège, c'était lui laisser la possibilité de reconstituer, un jour ou l'autre, sa puissance et sa grandeur passées⁶⁷. L'embrasement de la ville débuta comme prévu le 3 novembre, provoquant l'exil de très nombreux chanoines et religieux ainsi que le départ des Bourguignons, avec butin et otages⁶⁸. Après avoir fait brûler le quartier d'Outremeuse et abattre les maisons des patriotes liégeois, le duc lui-même abandonna les lieux le 9 novembre et, dans les jours qui suivirent, se lança à la poursuite des Lié-

⁶² ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 218.– PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 164.– JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, p. 82 et éd. DE NÈVE DE RODEN, p. 127.– OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 3, p. 87.– THOMAS BASIN, *Histoire de Louis XI*, t. 1, p. 328.

⁶³ Force est de constater qu'en prenant une telle décision, le Téméraire exerce, à l'échelle d'une ville, le droit d'arsin, le droit de détruire des biens immeubles par le feu, soit le châtement consécutif à certains crimes dont la sanction appartient à l'*altum dominium* de l'évêque. Sur ce point, cf. A. MARCHANDISSE *La fonction épiscopale à Liège, aux XIII^e et XIV^e siècles. Étude de politologie historique*, Genève, 1998, pp. 421-424 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège*, 272).– A. BUCHET, *Le droit d'arsin au duché de Limbourg et aux Pays d'Outre-Meuse sous Philippe le Hardi et Antoine de Bourgogne*, Verviers, 1957.– J. GESSLER, «Le droit d'arsin dans l'ancienne principauté de Liège», *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. 28, 1932, pp. 552-581.

⁶⁴ Cette équation est évoquée par PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 166. Récit de la destruction principalement par ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 219-222.– PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, pp. 166-168.– JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, pp. 84-86 et éd. DE NÈVE DE RODEN, pp. 128-130.– ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, p. 304.

⁶⁵ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 219, 221.– PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 167.– JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, pp. 85, 89 et éd. DE NÈVE DE RODEN, pp. 129, 132-133.

⁶⁶ *Der Briefwechsel Karls des Kühnen*, t. 1, p. 337, n° 1053-1056.

⁶⁷ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 219.

⁶⁸ *Id.*, pp. 219-220.

geois réfugiés dans les forêts ardennaises. L'inflexibilité du Téméraire mais aussi la faim et un hiver rigoureux eurent très souvent raison d'eux⁶⁹.

Pendant ce temps, le maréchal héréditaire du duché de Limbourg, Frédéric de Wittem⁷⁰, accompagné de ses nombreux séides, pénétra à Liège à la mi-novembre et appliqua le programme d'incendie systématique élaboré par le duc. Prompt à monnayer la sauvegarde des églises locales, Wittem fut, sept semaines durant, l'instrument des basses œuvres ducales⁷¹. Toutefois, dès le 18 novembre, un capitaine de Savoie était envoyé par le Téméraire pour détruire le tiers de la ville encore intact et tous les immeubles dont Humbercourt avait permis le maintien⁷². Les ruines encore incandescentes furent démolies, portes et murs de l'enceinte rasés. Enfin, le 22 novembre, les Maastrichtois – aussi peu soucieux de « patrie » liégeoise en 1468 que les Hutois aux XIII^e et XIV^e siècles⁷³ –, entamèrent la destruction du pont des Arches⁷⁴, le « rival » et « concurrent » de leur pont de Meuse.

Incontestablement, la ville de Liège, mais aussi la banlieue et le pays, qui n'échappèrent pas, eux non plus, aux tourments de la vengeance ducale, venait de vivre les heures les plus sombres de son histoire. Elle n'allait cependant pas tarder à redresser la tête.

C. La reconstruction

Lorsqu'il prit ses quartiers sur les hauteurs de Liège, le duc de Bourgogne découvrit une ville, somme toute, de modeste ampleur. Quelque 20 à 25.000 personnes – soit à peu près l'équivalent d'Arras en 1382, de Lou-

⁶⁹ *Id.*, pp. 220-221. – PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, pp. 167-168. – JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, pp. 84-85 et éd. DE NÈVE DE RODEN, pp. 128-129. – THIERRY PAUWELS, *De rebus actis*, p. 293. – OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires*, t. 3, p. 212. – VRANCKEN, *Contribution*, pp. 64-65.

⁷⁰ Sans doute avait-il été convoqué avec son parent Thierry de Palant, sénéchal de Fauquemont, le 3 novembre (*Der Briefwechsel Karls des Kühnen*, t. 1, pp. 337-338, n° 1057-1058). Sur Frédéric de Wittem († 1503), cf. A. BUCHET, *Les maréchaux héréditaires du duc de Limbourg*, Verviers, 1954, pp. 77-88 (extr. de *Bulletin de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. 41, 1954).

⁷¹ Les sources sont fluctuantes tant sur la date d'arrivée du maréchal que sur le nombre de ses acolytes. Cf. ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 221-222. – JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, pp. 85-86 et éd. DE NÈVE DE RODEN, p. 129. – PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 166. – VRANCKEN, *Contribution*, pp. 64-65.

⁷² ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 221.

⁷³ Une révision de l'idée de patrie, chère à J. Lejeune, a été proposée par A. MARCHANDISSE, « Une rupture entre les Hutois et Adolphe de la Marck, prince-évêque de Liège (1343-1344). Un prélat et une ville face à leur politique », *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. 46, 1992, pp. 73-75, et, plus récemment, par *Id.*, *La fonction épiscopale*, pp. 271-273.

⁷⁴ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 221. – M. GODINAS, *Les ponts de la Meuse moyenne du V^e à la fin du XV^e siècle*, Mém. de lic. en Histoire, dactyl., Liège, Université de Liège, 1976-1977, p. 69.

vain ou de Metz au même moment⁷⁵ – occupaient un peu plus de 3.000 maisons, réparties sur une superficie emmurillée de 196 hectares⁷⁶. On est donc très loin du chiffre de population – 120.000 âmes – parfois avancé par l'un ou l'autre contemporain⁷⁷ et de la stupéfaction d'un Commynes, qui compare Liège à Rouen, à l'époque deuxième ville de France⁷⁸.

Très dense dans les quartiers du Marché, centre nerveux de la ville, la population liégeoise s'étirole vers les pourtours de la Cité. C'est donc tout naturellement au cœur même de Liège que les destructions bourguignonnes furent les plus massives. Nombreuses, serrées et enchevêtrées, les maisons permirent en effet une extension rapide et aisée du brasier. A l'inverse, celui-ci fut de moindre efficacité dans les faubourgs et à la périphérie de la Cité⁷⁹. En outre, nombre de bâtiments furent épargnés partout dans la ville. Aux cathédrale, collégiales, monastères, à la plupart des églises paroissiales et maisons claustrales vinrent s'ajouter les logis des locataires du clergé, les biens appartenant à Louis de Bourbon ou confisqués par lui, ainsi que ceux concédés par le Téméraire à ses lieutenants et à ses partisans⁸⁰. Enfin la rigueur de l'hiver empêcha la propagation des flammes et découragea en fin de compte les plus zélés des vandales⁸¹. Aussi, contrairement à une opinion trop largement répandue, Liège ne brûla-t-elle pas en entier, tant s'en faut: *grosso modo* un tiers de la ville échappa au sinistre⁸².

La Cité ne connut pas les affres de la terre brûlée ou recouverte de sel. Au contraire la reconstruction de la ville s'amorça très rapidement. La législation bourguignonne fut à cet égard assez magnanime. En effet, dès le 1^{er} juillet 1469, Charles le Téméraire permit à l'évêque, à la cathédrale et aux collégiales liégeoises de reconstruire quelque 108 maisons pour loger

⁷⁵ J. LESTOCQUOY, «Les étapes du développement urbain d'Arras», *R.B.P.H.*, t. 23, 1944, p. 180 et n. 1.– J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècle)*, Bruxelles, 1912, pp. CXLV, CXLVIII, CL.– J.-L. KUPPER, «Portrait d'une cité», in J. STIENNON (éd.), *Histoire de Liège*, Toulouse, 1991, p. 97.– VRANCKEN, *Contribution*, p. 23.

⁷⁶ *Id.*, spéc. pp. 22-23.– E. FAIRON, «Notes sur la domination bourguignonne dans la principauté de Liège (1468 à 1476)», *B.I.A.L.*, t. 42, 1912, p. 31.– KUPPER, «Portrait d'une cité», pp. 86, 97.

⁷⁷ JACQUES PICCOLOMINI, *De expugnatione Leodiensi*, éd. P.F.X. DE RAM, *Documents*, p. 382. Cf. encore SUFFRIDUS PETRUS, *Gesta pontificum Leodiensium a Ioanne de Bavaria usque ad Erardum a Marcka*, éd. J. CHAPEVILLE, *Qui Gesta pontificum Tungrensium, Traiectensium et Leodiensium scripserunt auctores praecipui*, t. 3, Liège, 1616, p. 185, tous deux signalés par VRANCKEN, *Contribution*, p. 22.

⁷⁸ PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, pp. 151-152 et n. 1.– VRANCKEN, *Contribution*, p. 2.

⁷⁹ *Id.*, pp. 73-82.

⁸⁰ ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 221.– PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 167.– *R.C.L.*, t. 4, p. 304.– VRANCKEN, *Contribution*, pp. 82-86, 91-92.

⁸¹ *Id.*, p. 93.– PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, pp. 149, 152, 168.– JEAN DE MASILLES, *Lettre*, p. 306.

⁸² VRANCKEN, *Contribution*, p. 89 et *passim*.– VRANCKEN-LORNEAU, «Saint-Martin», p. 81.

chapelains et clercs, logis auxquels venaient s'adjoindre 104 toits destinés à abriter les artisans indispensables à la vie quotidienne des clercs. Sur chacune de ces 104 maisons, le duc devait percevoir une rente d'un lyon de 30 sous, monnaie de Flandre⁸³.

Après ce premier arrêt de 1469, d'autres permissions furent délivrées par le duc dans les années qui suivirent. Ainsi accepta-t-il que le quartier de l'Île, dont il devint acquéreur – nous en reparlerons – soit reconstruit. Plus largement, les Liégeois furent autorisés à bâtir contre paiement d'une somme de 10 couronnes, tandis que Louis de Bourbon – décidément placé sous tutelle⁸⁴ – pouvait élever 25 maisons sur le Marché. Par ailleurs, on sait qu'en 1475, les Liégeois obtinrent le droit de reconstruire leur ville, moyennant la levée et l'équipement, au profit du duc, d'un corps de 6.000 archers⁸⁵. Enfin, dans les années 1477-1479, lorsque le régime de protectorat bourguignon pesant sur Liège fut aboli, de nouvelles décisions prises par le sens de Pays – c'est-à-dire l'évêque et les trois états – s'avèrent tout particulièrement propices au « remaïsonnement ». On signalera notamment que les Liégeois disposeront de délais pour recouvrer des immeubles confisqués ou qu'ils avaient été obligés de vendre et que, sous conditions, ils pourront même prendre possession des bâtiments construits sur les terrains qui leur appartenaient jadis. De même, tout bâtisseur en puissance pourra éventuellement bénéficier, durant un certain temps, d'une exemption de tréfonds ou de facilités de paiement⁸⁶.

Hautement favorables dans l'absolu, toutes ces mesures – et quelques autres que nous ne pouvons détailler ici – ne furent pas nécessairement suivies d'effet, en particulier parmi le petit peuple liégeois. L'argent faisait défaut et certains propriétaires, parfois très aisés avant 1468 et appartenant à toutes les classes sociales, à toutes les catégories professionnelles, en furent réduits à vendre les ruines de leur domicile et son emplacement, ou du moins à les accenser ou les arrenter. D'autres ont tardé à reconstruire lorsqu'ils n'y ont pas tout simplement renoncé. Quoi qu'il en soit, quelque 507 maisons seront rebâties, pour l'essentiel entre 1470 et 1482, par des gens de métiers, des commerçants, des artisans, des notables et surtout des ecclésiastiques.

⁸³ R.O.P.L., pp. 632-635. – DE RAM, *Documents*, pp. 576-588. – R.C.L., t. 4, pp. 328-329. – ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 223.

⁸⁴ Pour calmer la colère du Téméraire, qui se plaignait de ne pas recevoir le montant des amendes imposées aux vaincus, Louis de Bourbon *voluit, quod de hoc fieret tallia generalis per totam patriam*. Charles répliqua *quod dominus Leodiensis non posset imponere talliam in patria Leodiensi, sed pertineret ad ducem tanquam superiorem* (ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 229-230). C'est tout dire.

⁸⁵ VRANCKEN, *Contribution*, pp. 97-98.

⁸⁶ DE RAM, *Documents*, pp. 625-635, spéc. pp. 632-633 (15 avril 1477), 666-669 (30 janvier 1479). – VRANCKEN, *Contribution*, pp. 99-101, 145-147.

Très souvent, pour les petites gens mais aussi dans les quartiers bourgeois ou «cossus», il s'agira uniquement de simples masures voire de huttes et, dans la suite, on ne leur substituera que très rarement des bâtiments en dur. Certains logis moins précaires, faits de débris de pierres et de troncs d'arbres, avec un toit de paille ou de boue, seront parfois élevés par les membres de classes un peu plus élevées, tandis que les quelques maisons de bonne solidité seront le fait de notables disposant de moyens financiers confortables.

Quel que soit leur matériau, nombre de bâtisses feront l'objet d'aliénations diverses – accensements, arrentements ou ventes. Il n'en reste pas moins que – globalement favorisé par un pouvoir bourguignon qui renonce à faire de Liège un désert et voit dans sa réédification une possibilité d'accroître ses ressources fiscales – un certain redressement s'opéra durant les années 1470-1482⁸⁷. Le pont des Arches fit l'objet d'une réfection importante à la fin XV^e siècle⁸⁸. Quant au tissu urbain, fait de maisons demeurées debout ou reconstruites au gré des circonstances, sans plan préalable, il était à ce point dense et ramifié qu'au départ des Bourguignons, en 1477, il ne fut plus possible d'en remodeler la structure⁸⁹.

A propos de la population, nous avons dit plus haut – nous n'y reviendrons donc pas – combien les massacres se produisirent en masse et sans distinction d'âge, de sexe et de statut social⁹⁰. Signalons simplement que si certains Liégeois eurent les moyens de racheter leur vie⁹¹, furent fait prisonniers ou furent tout simplement épargnés, comme ce sera le cas pour quelques clercs ou les paroissiens de quelques églises⁹², 4 à 5.000 personnes environ n'échappèrent pas à la mort⁹³. En revanche, de très nombreux patriotes eurent le temps de fuir la Cité avant le début du carnage et se

⁸⁷ *Id.*, pp. 102-120.– E. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, t. 5, Bruxelles, 1913, pp. 213-214, n° 3160. Le processus de reconstruction est perceptible, même si ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, pp. 229-230, déclare que, en 1470, Louis de Bourbon *ivit pedes ad videndum destructionem civitatis, quia equus transire non potuisset* et qu'il fut procédé à de nouvelles destructions de murs et de maisons par les Bourguignons.

⁸⁸ DE RAM, *Documents*, p. 631.– R.C.L., t. 4, p. 415.– GODINAS, *Les ponts de la Meuse*, pp. 70-73.

⁸⁹ VRANCKEN, *Contribution*, p. 99.

⁹⁰ Cf. *supra* et n. 51.

⁹¹ ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, p. 304.– ANGE DE VITERBE, *De excidio*, col. 1494.– HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, p. 302.– *Koelthoffsche Chronik*, p. 821 (témoignages *a contrario*).

⁹² Cf., par exemple, ADRIEN D'OUDENBOSCH, *Chronicon*, p. 220.

⁹³ Chiffre avancé par JEAN DE MASILLES, *Lettre*, p. 307. Il est de 1.000, selon JEAN DE HAYNIN, *Mémoires*, éd. BROUWERS, t. 2, p. 81, éd. DE NÈVE DE RODEN, p. 125, 3 à 4.000 selon ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, p. 304, 4.000 selon ANGE DE VITERBE, *De excidio*, col. 1494. Voir VRANCKEN, *Contribution*, p. 125.

répandirent dans les Ardennes, en France ou en Allemagne⁹⁴. A leur propos, un chiffre de 10.000 personnes a parfois été avancé⁹⁵.

Dès la fin de l'année 1468, des fugitifs liégeois regagnèrent leur Cité et de sérieux indices incitent à penser que la population liégeoise ne cessa de croître au fil des années qui suivirent, tant il est vrai qu'en 1480 elle devait atteindre approximativement 10.000 habitants⁹⁶.

Il semble en outre que, du point de vue de sa structure sociale et de sa répartition professionnelle, cette population recouvra les traits qui étaient les siens avant 1468. En fait, la résurrection de Liège est le fait de familles qui étaient déjà établies dans ses murs à la veille de la catastrophe et la répartition des professions par rue et par quartier resta globalement inchangée⁹⁷. Economiquement parlant, un milieu social fut relativement épargné par la débâcle et, partant, constitua en quelque sorte un point de cristallisation au moment de la reconstruction de la Cité: les membres des établissements ecclésiastiques. Très riches avant 1468, grâce aux immenses domaines qu'elles exploitaient en Hesbaye ou ailleurs, dotées d'un poids économique demeuré tout à fait considérable malgré les ravages endurés par leurs biens et en dépit d'une diminution du volume des cens, dîmes et autres rentes foncières, les institutions religieuses reconquirent rapidement la position qui était la leur avant que les Bourguignons ne fondent sur la Cité et sur le pays⁹⁸. Aussi, comme l'a très finement observé Commynes, leur sauvegarde *a esté cause que si tost a esté repeuplée, car grant peuple revint demourer avec ces prestres*⁹⁹. Dans ce domaine comme dans d'autres, 1468 n'a donc pas provoqué une cassure au sein de la société liégeoise.

Avant de conclure, il importe encore de dire quelques mots des incidences du pouvoir bourguignon sur les structures territoriales de la cité liégeoise durant sa reconstruction. Poursuivant la politique menée depuis 1465, le Téméraire eut soin de confisquer, dans le centre de Liège comme en banlieue et dans les faubourgs, l'essentiel des biens appartenant aux Liégeois. Seuls échappèrent à cette mainmise les partisans de Louis de Bourbon et les tenants de la cause bourguignonne. Dès lors, une concentra-

⁹⁴ PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 163.— ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, p. 304.— HENRI DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, pp. 300-301.— VRANCKEN, *Contribution*, p. 126.

⁹⁵ Comme partout ailleurs, les chiffres varient là aussi d'un auteur à l'autre ou sont imprécis (PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 161.— ANTOINE DE LOISEY, *Lettre*, p. 304). Le présent nombre est proposé par ONUFRIUS, *Mémoire*, p. 175 (10 000 soldats et 800 cavaliers).

⁹⁶ VRANCKEN, *Contribution*, pp. 126-133.— VRANCKEN-LORNEAU, «Saint-Martin», p. 84.

⁹⁷ VRANCKEN, *Contribution*, pp. 136-137.

⁹⁸ *Id.*, pp. 137-140.— VRANCKEN, «Saint-Denis», pp. 32-40, spéc. pp. 33, 34, 40. Exemple de participation du clergé au redressement de Liège après 1468, par J. STIENNON, «La contribution des Chartreux à la reconstruction de Liège après 1468», *C.A.P.L.*, t. 39, 1948, pp. 38-41.

⁹⁹ PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, t. 1, p. 167.— VRANCKEN, *Contribution*, pp. 93-94.

tion d'espaces bâtis, entre les mains de quelques familles d'échevins ou de gens de métier complaisants envers l'ennemi, s'opéra parfois. Toutefois, nombre de biens, parmi ceux qui ne furent pas donnés en présents aux proches du Téméraire, eurent bien du mal à trouver acquéreur et leur gestion fut même parfois entachée de fraudes ou d'irrégularités diverses¹⁰⁰. Aussi la fin du règne de Charles permit-elle à certains Liégeois de récupérer leurs propriétés et le duc s'engagea même, devant l'évêque de Liège, à ordonner la restitution intégrale des confiscations. Cependant, Humbercourt s'opposa à la mise en œuvre d'un engagement qui était resté oral¹⁰¹ et ce n'est qu'en juin 1477 que Louis de Bourbon obtint enfin gain de cause devant la nouvelle duchesse, Marie de Bourgogne¹⁰². Sera dès lors élaboré, sur l'initiative de la population liégeoise, toute une législation organisant la redistribution des biens confisqués et la réparation des exactions commises, législation à laquelle l'évêque de Liège donna globalement son assentiment¹⁰³.

Pour sa part, outre la gestion effective de l'Etat détruit et de mirifiques compensations pécuniaires¹⁰⁴, Charles le Téméraire retira quelques satisfactions politiques et territoriales de l'expédition militaire qu'il engagea contre les Liégeois. De l'évêque, de l'official et de l'archidiacre de Brabant, il exigea le déplacement à Louvain du siège de leurs juridictions respectives, celles pesant sur les portions brabançonnnes, luxembourgeoises, namuroises et hennuyères du diocèse de Liège¹⁰⁵. Ces juridictions ne furent rapatriées à Liège qu'en 1477¹⁰⁶. Quant aux cours de justice brabançonnnes qui, traditionnellement, allaient en rencharge auprès des tribunaux *es cité et pays de Liège et de Looz*, elles s'adresseront dès 1470 aux échevins de Louvain¹⁰⁷. Enfin, de tous les acquis bourguignons, les fleurons furent sans

¹⁰⁰ E. FAIRON, «Recueil de documents relatifs aux conflits soutenus par les Liégeois contre Louis de Bourbon et Charles le Téméraire. 1458-1469», *B.C.R.H.*, t. 94, 1930, pp. 314-316, 320-353.— *R.C.L.*, t. 4, pp. 313, 320-323.— ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, pp. 222-223.— VRANCKEN, *Contribution*, pp. 141-145, 150-151.

¹⁰¹ *R.C.L.*, t. 4, p. 374.

¹⁰² *R.C.L.*, t. 4, p. 381. Voir également *R.O.P.L.*, p. 659.— DE RAM, *Documents*, p. 633.— *R.C.L.*, t. 4, pp. 373-374.

¹⁰³ Cf. n. 86.

¹⁰⁴ Description précise dans E. FAIRON, «Domination bourguignonne», pp. 2-10.

¹⁰⁵ *R.C.L.*, t. 4, pp. 332-333, 338-339.

¹⁰⁶ *Id.*, p. 384.

¹⁰⁷ *Id.*, pp. 339-340. Voir également ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 223 (*fuit unus decollatus Leodii, et Johannes Trina erat quasi villicus; sed villicus Lovaniensis sedens in equo praesidebat tamquam major et principalis*). Les antécédents de cette sommation ont été étudiés par J.-M. CAUCHIES, «Ducs de Bourgogne et tribunaux liégeois: contribution à l'étude de la technique législative (1465-1470)», in J.-M. DUVOUSQUEL, J. NAZET et A. VANRIE (éd.), *Les Pays-Bas bourguignons. Histoire et Institutions. Mélanges André Uyttebrouck*, Bruxelles, 1996, pp. 135-143. La juridiction de la Paix voit son action sur les portions bourguignonnes du diocèse de Liège s'éteindre, déjà, semble-t-il, en décembre 1465 et en tout cas le 18 novembre 1467 (*Ibid.*).

nul doute le tonlieu sous les arcades du pont des Arches et ses revenus, que Louis de Bourbon céda pour 30 ans à Charles le 1^{er} juillet 1469¹⁰⁸, et surtout, dans le même temps et officiellement, l'érection du quartier de l'Île en bastion bourguignon, en une véritable seigneurie brabançonne au sein de la cité de Liège. Cette terre, qu'il acquit contre remise à l'évêque et au chapitre de Saint-Lambert des 400.000 florins auxquels il évaluait les dépenses suscitées par le sac de Liège, il la dota d'une administration spécifique, régie par le droit brabançon¹⁰⁹. Un gouverneur et un receveur seront nommés respectivement en 1469 et 1470. Porte et fortifications viendront compléter le complexe défensif dont l'*Isle le duc* sera dotée. Divers arrangements seront pris pour trancher les conflits de juridiction qui pouvaient éventuellement naître entre officiers ducaux et épiscopaux de l'Île et de la Cité. La construction d'un pont sur le bras de Meuse qui entourait l'îlot ducal sera entamée de même que des travaux de réfection pour les fossés environnants¹¹⁰. Et pourtant, au même titre que les confiscations territoriales, l'*Isle le duc lez Liège*, parfois appelée de façon très significative *Brabant*¹¹¹, ne survivra pas au règne du Téméraire.

D. Conclusions

De notre étude, trois conclusions émergent, qui sont autant de parallèles et d'appels au débat.

Force est de constater tout d'abord que par l'action qu'il mena à l'encontre de la Cité et, plus largement, de la principauté de Liège, Charles le Téméraire s'est comporté en digne successeur non seulement des dirigeants de l'Antiquité, destructeurs de villes¹¹², mais aussi et surtout des ducs de Brabant¹¹³. Ainsi, lorsqu'il détruit la Cité en 1468, il ne fait jamais que renouveler le sac de Liège dont Henri I^{er} de Brabant se rendit coupable en 1212, sans connaître, comme son prédécesseur, le désastre de Steppes

¹⁰⁸ DE RAM, *Documents*, pp. 588-590.– *R.C.L.*, t. 4, p. 329.

¹⁰⁹ *R.O.P.L.*, pp. 632-635.– DE RAM, *Documents*, pp. 576-588, 590-592.– *R.C.L.*, t. 4, pp. 328-330.– ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 223. Un système d'imposition est affecté à l'Île de la Cité par Charles le Téméraire le 22 août 1469 (DE RAM, *Documents*, pp. 593-594.– *R.C.L.*, t. 4, p. 330). A la même époque, le duc voulait également qu'une forteresse soit dressée sur le site de l'abbaye de Saint-Bavon (BOONE, «Destroying and reconstructing the city», pp. 28-29 et n.). Sur l'*Isle le duc*, cf. PARAVICINI, *Guy de Brimeu*, pp. 302-307.

¹¹⁰ *R.C.L.*, t. 4, pp. 333-335, 350-355, 361-365.

¹¹¹ JEAN DE LOOZ, *Chronicon*, p. 62.

¹¹² BOONE, «Destroying and reconstructing the city», pp. 7 et sv.

¹¹³ Charles apparaît toujours avec le titre de duc de Brabant dans les actes liégeois. Cf., parmi de très nombreux exemples, *R.O.P.L.*, p. 595.– DE RAM, *Documents*, pp. 579-582, 627.

(1213)¹¹⁴. A l'image de la duchesse Mathilde de Brabant et du duc Jean III¹¹⁵, par exemple, il s'est efforcé, en outre, de soustraire ses Etats brabançons aux diverses juridictions du prélat liégeois. De fait, il y parvint durant quelque temps puisqu'il déplaça à Louvain la cour spirituelle de l'évêque ainsi que celles de l'official et de l'archidiacre de Brabant. Enfin, avec l'*Isle-le-Duc*, le Téméraire réussit à se confectionner un Etat dans l'Etat, au cœur même de la capitale principautaire. Quelle était – abstraction faite d'une manifestation hautement symbolique de la puissance et de la victoire du Téméraire – la raison d'être de cette enclave bourguignonne au plein centre de Liège, sinon d'absorber, à plus ou moins brève échéance, une principauté désormais placée sous protectorat ? Sans conteste, aux yeux des Liégeois, Charles de Bourgogne, c'est un nouvel Henri I^{er} de Brabant, c'est la réincarnation de Jean I^{er}, le vainqueur de Worringen¹¹⁶, c'est en d'autres termes cet éternel duc de Brabant, l'héritier de la race maudite, l'ennemi juré des Liégeois, qui, en 1468, après de multiples tentatives, s'efforce de mener à bonne fin un processus d'annexion de la principauté au Brabant, processus entamé depuis plusieurs siècles.

Pourtant savamment orchestré, cet ultime programme de dévastation réfléchi et systématique n'en reste pas moins un échec cuisant. Le sac de Liège de 1468 et la destruction qui en résulta ne marquent pas une rupture et encore moins un arrêt total dans l'évolution de Liège. Il serait plus exact de parler d'une interruption. La ville, certes détruite aux deux tiers, n'a pas été abandonnée ; sa population, pourtant largement décimée, n'a pas essaimé. Bien plus, en quelques années, la cité mosane, reconstruite et repeuplée, redevint une ville à part entière, fort proche de la précédente, dans ses articulations et son parcellaire, dans son tissu social comme sans doute dans sa mentalité. Du point de vue socio-économique comme sur les

¹¹⁴ A ce propos, cf. G. SMETS, *Henri I, duc de Brabant. 1190-1235*, Bruxelles, 1908, pp. 133-134, 144-145. – GAIER, *Grandes batailles*, pp. 57-69, et, en dernier lieu, J.-L. KUPPER, «L'évêché de Liège dans le contexte politique et militaire de la bataille de Bouvines», *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1993, pp. 199-207.

¹¹⁵ Sur ce point, cf. J.-L. KUPPER, «Mathilde de Boulogne, duchesse de Brabant († 1210)», in J. DUFOURNET, A. JORIS et P. TOUBERT (éd.), *Femmes. Mariages. Lignages. XI^e-XIV^e siècles. Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, 1992, pp. 242-244. – A. JORIS, «Observations sur la proclamation de la Trêve de Dieu à Liège à la fin du XI^e siècle», *Recueils de la Société Jean Bodin*, t. 14, 1962, pp. 536-537 et n. 1 (réimpr. dans ID., *Villes. Affaires. Mentalités. Autour du pays mosan*, éd. CL. GAIER, J.-L. KUPPER, A. MARCHANDISSE., Bruxelles, 1993, pp. 314-344). – E. FAIRON, «Un projet de démembrement du diocèse de Liège proposé par les Brabançons en 1332 et 1336», *B.C.R.H.*, t. 78, 1909, pp. 142-192.

¹¹⁶ Sur cette bataille (1288), la guerre de succession de Limbourg et ses implications liégeoises, cf. J.-L. KUPPER, «Herzog Johann I. von Brabant und das Fürstentum Lüttich vor und nach der Schlacht bei Worringen», *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, t. 125, 1989, pp. 87-97 (réimpr. dans *Le Luxembourg en Lotharingie. Luxemburg im lotharingischen Raum. Mélanges Paul Margue. Festschrift Paul Margue*, Luxembourg, 1993, pp. 345-355).

plans politique et urbanistique, il convient de conclure, dans l'ensemble, à une remarquable continuité¹¹⁷.

Le duc avait eu comme une prémonition. *Habuit in mente, quod si quicquam dimitteret, quod alii iterum redirent*¹¹⁸, et ce qui devait arriver arriva. Charles Quint ne s'y est d'ailleurs pas trompé, lui qui, le 23 juin 1553, eut soin de démolir la cathédrale de Théroouanne – l'âme même de la cité – et de déplacer ses reliques à Saint-Omer, rehaussant le prestige de celle-ci, condamnant celle-là à la déchéance totale¹¹⁹. Mais sans doute le Téméraire, dont le règne s'achève assez misérablement et dans l'indécision, au cours de la funeste année 1477, n'était-il pas aussi visionnaire et fin stratège que son illustre descendant, qui sut réunir, durablement, tant de terres sous sa seule couronne.

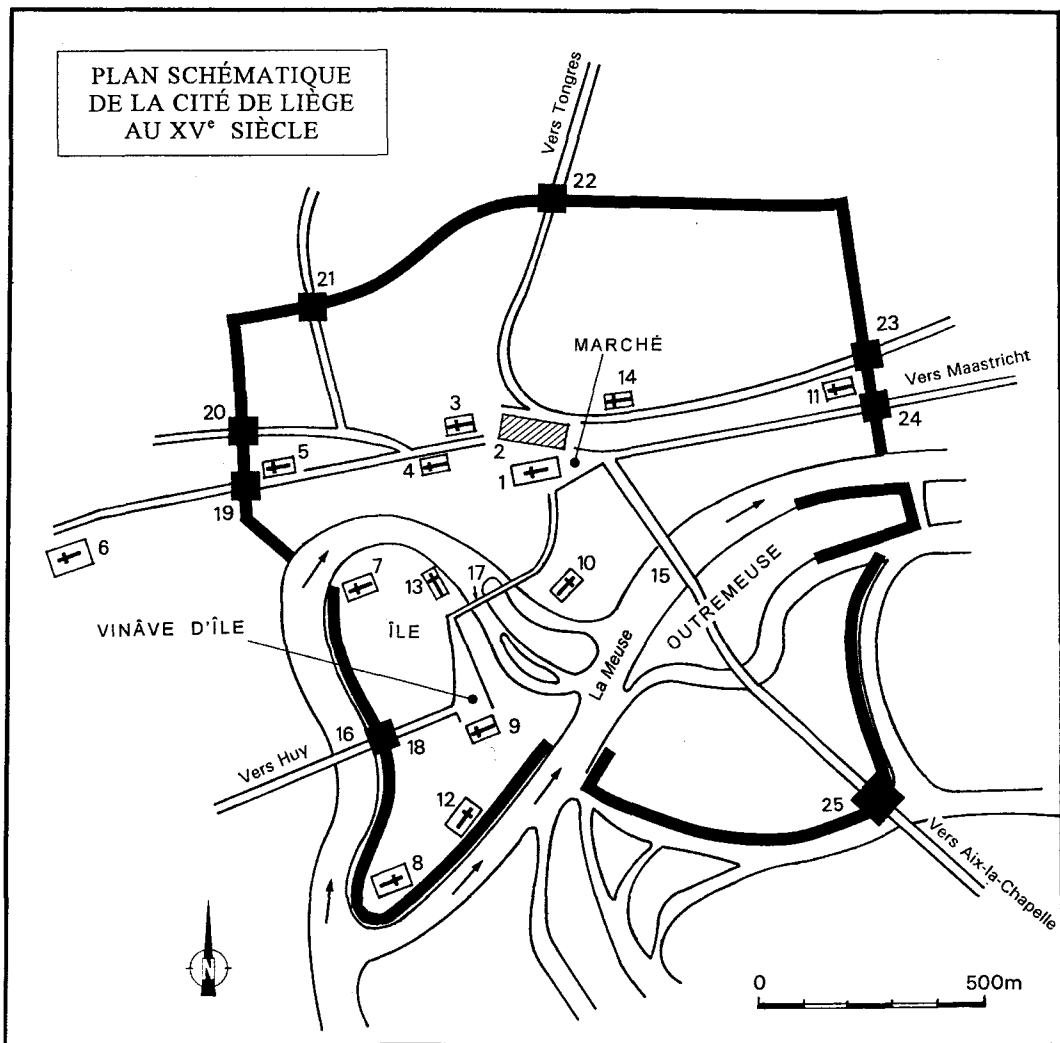
¹¹⁷ VRANCKEN, *Contribution*, pp. 163-166.

¹¹⁸ ADRIEN D'OUDEBOSCH, *Chronicon*, p. 219.

¹¹⁹ KURTH, *La cité de Liège*, t. 3, pp. 349-352.– PARAVICINI, *Guy de Brimeu*, pp. 201-202, n. 440.



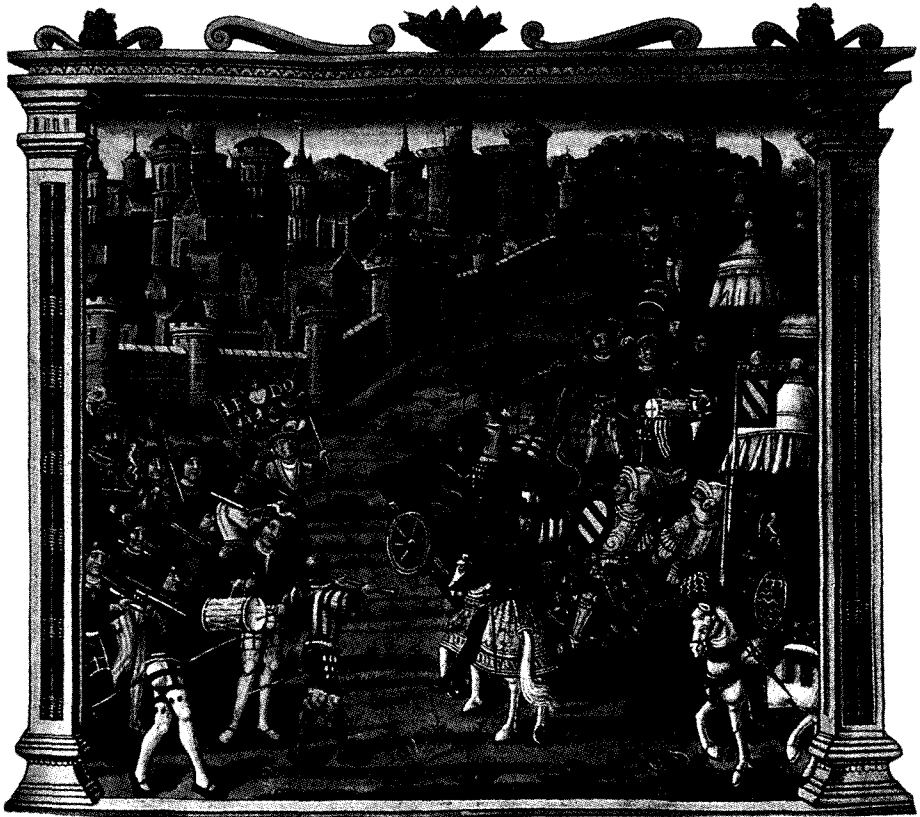
Liège après le sac de 1468, NICOLAS CLOPPER, *Florarium Temporum*, Düsseldorf, Nordrh.-Westf. Hauptstaats-Archiv, ms. C X Nr. 2, f° 322 v°, dessin à la plume.



— Mur d'enceinte

- 1. Cathédrale Saint-Lambert
- 2. Palais épiscopal
- 3. Collégiale Saint-Pierre
- 4. Collégiale Sainte-Croix
- 5. Collégiale Saint-Martin
- 6. Abbaye Saint-Laurent
- 7. Collégiale Saint-Jean
- 8. Abbaye Saint-Jacques
- 9. Collégiale Saint-Paul
- 10. Collégiale Saint-Denis
- 11. Collégiale Saint-Barthélemy
- 12. Abbaye de Bearepart

- 13. Couvent des Dominicains
- 14. Couvent des Frères Mineurs
- 15. Pont des Arches
- 16. Pont d'Avroy
- 17. Pont d'Île
- 18. Porte d'Avroy
- 19. Porte Saint-Martin
- 20. Porte Sainte-Marguerite
- 21. Hocheporte
- 22. Porte Sainte-Walburge
- 23. Porte de Vivegnis
- 24. Porte Saint-Léonard
- 25. Porte d'Amersœur



Sac de Liège par le duc de Bourgogne Charles le Téméraire (1468), PHILIPPE DE COMMINES, *Mémoires*, Nantes, *Musée Dobrée*, ms. V (début XVI^e siècle), f^o 36 (cliché Ch. Hemon, Musées départementaux de Loire-Atlantique, Musée Dobrée, Nantes).